

## Enquête publique zonage d'assainissement pour Verneuil-sur-Seine et Vernouillet



Dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement, une étude relative à la délimitation des zonages d'assainissement a été menée sur le territoire des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

L'enquête publique se déroulera du mardi 2 novembre 2021 au jeudi 2 décembre 2021 inclus.

En application du code général des collectivités territoriales, une enquête publique doit être lancée pour délimiter les différentes zones d'assainissement collectif et non collectif.

La délimitation des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, ainsi que les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement, ne faisait pas partie de l'étude. En effet, ces zonages ont déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil syndical du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Verneuil-Vernouillet le 14 mars 2016.

L'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose aux communes ou leurs groupements de définir, après étude préalable et enquête publique, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Cet article mentionne notamment que les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et, si elles le décident, leur entretien.

La détermination du zonage eaux usées doit résulter d'une étude préalable comprenant :

- L'analyse de l'existant et la prise en compte de l'urbanisation future de la commune ;
- La comparaison technico-économique des solutions d'assainissement permettant de choisir par zone le type d'assainissement.

Le 11ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, intitulé programme "Eau & Climat", détermine les conditions d'aides pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique à travers les collectivités, les industriels, les agriculteurs et les associations pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et garantir la qualité et la disponibilité de l'eau. Ce programme s'inscrit également dans les évolutions législatives en matière de domaine d'intervention de l'agence de l'eau, et élargit son champ d'action à la préservation de la biodiversité en lien avec les enjeux propres à la gestion de l'eau et de mise en œuvre des objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Infos +

Deux permanences auront lieu les :

- Samedi 6 novembre 2021 de 9h à 12h à la mairie de Vernouillet
- Jeudi 2 décembre 2021 de 14h à 17h à la mairie de Verneuil-sur-Seine

Document(s)

[Délimitation zonage assainissement collectif et non collectif Verneuil-sur-Seine et Vernouillet](#)

[Contraintes de l'habitat et aptitude des sols à l'ANC](#)

[Décision de dispense d'évaluation environnementale du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Verneuil](#)

[Décision de dispense d'évaluation environnementale du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées - Vernouillet](#)

[Plan de zonage Verneuil-sur-Seine](#)

[Plan de zonage Vernouillet](#)

[Projets d'assainissement](#)

[Actualisation de schémas directeurs d'assainissement et zonages d'assainissement](#)

[Rapport zonage assainissement Verneuil sur Seine et Vernouillet](#)

Contact

Pour toute question vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante [enquetepublique.zonageassainissement@gpseo.fr](mailto:enquetepublique.zonageassainissement@gpseo.fr)